

Commune de  
**SAINT-JULIEN-  
LÈS-METZ**

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## ANNEXES

## B.ANNEXES SANITAIRES

## Réseaux d'assainissement

## Eaux usées Eaux pluviales

Approbation initiale du PLU :  
12/07/2016

**DOCUMENT EN VIGUEUR :**  
**Modification simplifiée N°1**  
**DBM 10/02/2020**

# ANNEXES SANITAIRES PLU – NOTICE EXPLICATIVE

## SAINT-JULIEN-LES-METZ

Le présent rapport a pour objet de rappeler la situation actuelle de l'assainissement dans la commune ainsi que les orientations futures.

### *Les modes d'assainissement*

#### *Assainissement collectif*

L'assainissement est dit "collectif" lorsque l'habitation est raccordée à un réseau communal d'assainissement.

Les réseaux d'assainissement peuvent être de type unitaire (eaux usées et eaux pluviales dans un réseau unique) ou séparatif (un réseau pour les eaux usées et un réseau pour les eaux pluviales).

#### *Assainissement non collectif*

Par "Assainissement Non Collectif" on désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration et le rejet des eaux usées domestiques et assimilées des immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement.

L'expression "assainissement non collectif" englobe les expressions "assainissement individuel" et "assainissement autonome".

## **A. Situation actuelle**

### **a. Etudes engagées sur la commune**

#### *Schéma directeur d'assainissement*

La Régie HAGANIS a lancé courant des mois de mai-juin 2008 la réalisation de 2 schémas directeurs d'assainissement, un sur la station d'épuration principale de Metz et un sur le réseau d'assainissement en tant que tel (y compris les ouvrages associés), qui se sont respectivement terminés courant 2009 et été 2010.

Ces schémas, via la réalisation d'un état des lieux complet de l'assainissement, avaient pour objectif d'être un outil d'aide à la décision pour dégager les grandes orientations qui seraient à mener sur le territoire, en termes d'assainissement, pour les 10-15 ans à venir.

Entre autres :

- ✓ Garantir à la population présente et à venir des solutions durables et optimales pour l'évacuation et le traitement des eaux usées,
- ✓ Préserver le milieu naturel,
- ✓ Maîtriser l'impact des eaux pluviales c'est-à-dire gérer au mieux les risques associés aux phénomènes d'inondations et l'impact qualitatif des rejets en temps de pluie,
- ✓ Définir une politique adaptée aux exigences du développement durable, notamment en matière d'énergie (optimisation de la consommation d'énergie, création d'énergie renouvelable,...)
- ✓ Assurer le meilleur compromis technico-économique possible dans le respect de la réglementation et notamment des objectifs fixés par la directive de la Communauté Européenne.

#### *Zonage d'assainissement*

En application de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, la régie Haganis a fait réaliser le zonage d'assainissement de l'agglomération. Celui-ci a été approuvé par le Conseil d'Administration d'Haganis le 30 mars 2011.

Ce document, établi pour chaque commune, consiste à définir le mode d'assainissement, collectif ou non collectif, pour l'ensemble des zones bâties ou à bâtir du territoire communal. Le zonage d'assainissement est une annexe du POS ou PLU de chaque commune.

#### **b. Epuration des eaux usées**

L'ensemble des effluents de la commune de Saint-Julien-Lès-Metz est acheminé pour traitement à la station d'épuration de l'Agglomération Messine gérée par HAGANIS, régie de Metz Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Construite en 1974 sur la commune de La Maxe au nord de Metz, la station a connu de nombreux travaux d'extension, au cours des années 1993-1996, permettant ainsi d'augmenter ses capacités de traitement et d'assurer l'épuration parfaite des effluents de l'Agglomération Messine conformément aux exigences réglementaires.

Sa capacité nominale de 440 000 équivalents habitant permet la prise en compte des eaux domestiques des 230 000 habitants, les eaux produites par les entreprises et les services ainsi qu'une part importante des effluents unitaires en temps de pluie. Les matières de vidange de fosses sceptiques et les boues liquides de stations d'épuration des villages voisins, livrés par les entreprises spécialisées, sont également acceptées. Ainsi, 72 000 m<sup>3</sup> d'eaux usées sont traités par jour.

La filière de traitement met en œuvre les techniques les plus actuelles pour assurer l'élimination au meilleur niveau des matières organiques, ainsi que les différentes formes d'azote et de phosphore.

Jusqu'à juin 2009, le rejet des eaux traitées s'effectuait dans le ruisseau de Woippy, dorénavant il se fait directement dans la Moselle.

#### **c. Réseaux de collecte des eaux usées**

Les réseaux d'assainissement de la commune de Saint-Julien-Lès-Metz sont majoritairement de type séparatif.

Le système d'assainissement comporte, à l'inventaire 2010, 11 497 mètres linéaires de réseau d'eaux usées, 11 749 mètres linéaires de réseau d'eaux pluviales et 6 407 mètres linéaires de réseau unitaire.

Les effluents sont transportés par le collecteur Est vers la station d'épuration de l'agglomération messine.

Le réseau d'eaux pluviales et les surverses du réseau ont pour exutoires principaux le Bras de la Préfecture de la Moselle et le Ruisseau de Vallière.

Deux cartes ci-jointes représentent la cartographie du système d'assainissement et des bassins versants de la commune de Saint-Julien-lès-Metz.

#### d. Ouvrages Particuliers et points critiques

Les ouvrages particuliers recensés sur la commune de Saint-Julien-Lès-Metz sont listés dans le tableau ci-dessous.

Nom ouvrage	Rue	Type	Fonction	Réseau*
Mouettes	Rue des Mouettes	Déversoir	Déversement	U
Mouettes 16	16 rue des Mouettes	Déversoir	Déversement	U
Jean Burger 39	39 rue Jean Burger	Déversoir	Déversement	U
Henri Dunant	Rue Henri Dunant	Déversoir	Déversement	U
Moulin	Rue du Moulin	Déversoir	Déversement	U
Jean Burger Station	Rue Jean Burger	Déversoir	Déversement	U
Terres Rouges	Rue des Terres Rouges	Déversoir	Déversement	U
Labrosse	Rue du Trocadero	Station	Relevage	EU
Rue du Moulin	Rue du Moulin	Station	Relevage	EU
Siphon des Mouettes	Rue des Mouettes	Siphon	Franchissement	U
SM Mouettes	Rue des Mouettes	Station	Mesure	EP
Terres Rouges	Rue des Terres Rouges	Station	Relevage	U

\* U : unitaire    EU : eaux usées    EP : eaux pluviales

Aucun point critique n'a été recensé sur la commune.

## B. Orientations pour l'avenir

### a. Epuration des eaux usées

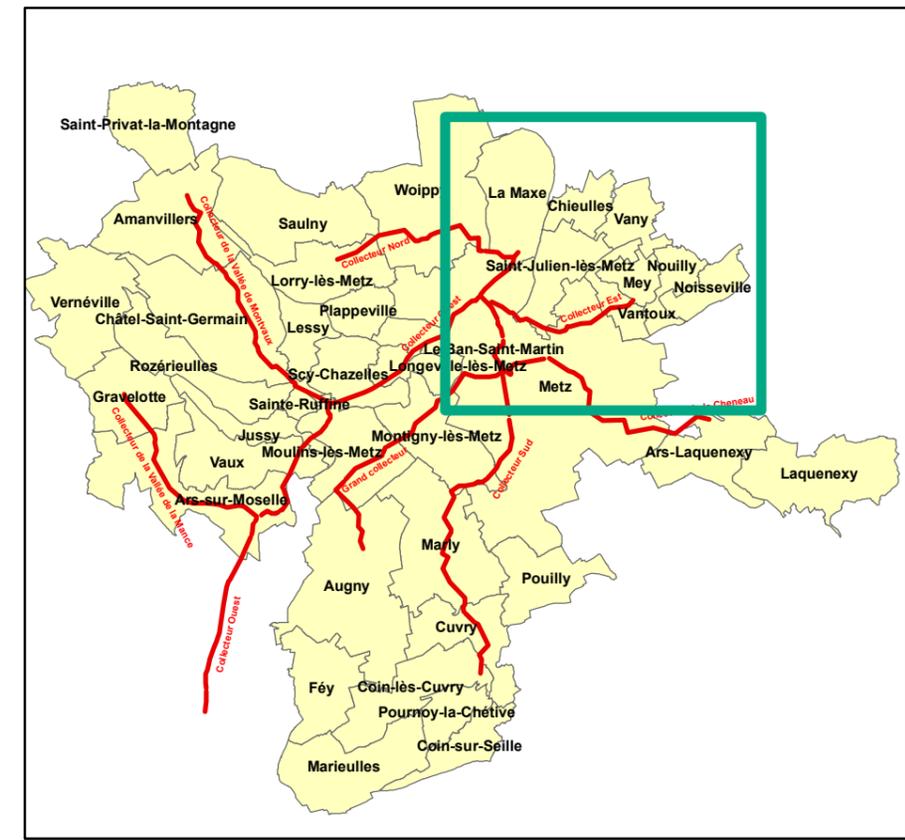
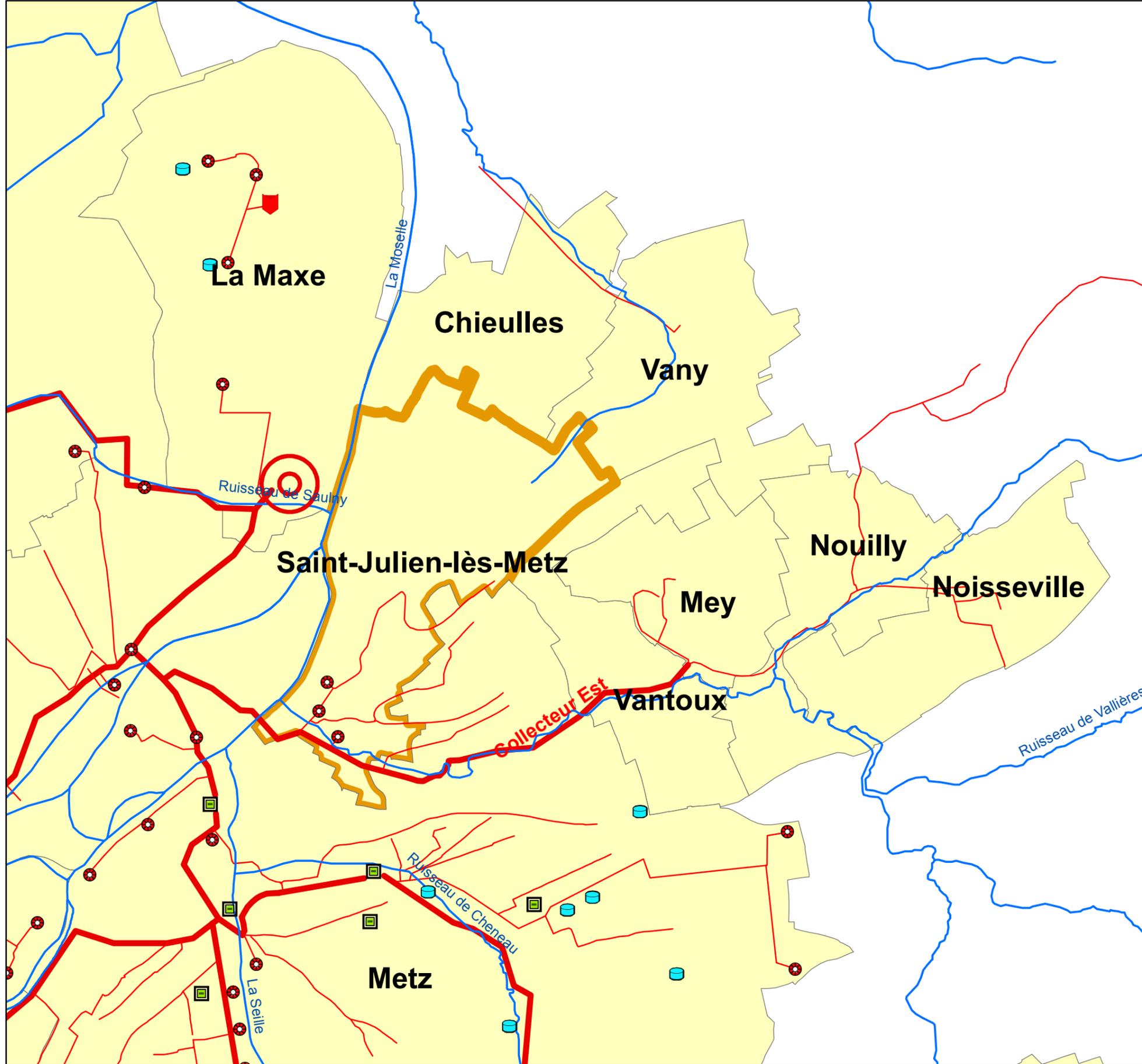
Parmi les grands projets prévus par le schéma directeur d'assainissement, la modernisation des équipements du prétraitement de la station d'épuration et la réduction des consommations d'énergies est au programme. Ces travaux débuteront dès la fin de l'année 2011.

L'évolution de la filière de déshydratation des boues occupe une place prioritaire. Celle-ci prévoit un équipement de digestion et méthanisation, avec cogénération de chaleur et électricité pour la valorisation du biogaz produit.

#### *Rappel : Zones d'extensions futures*

Les zones d'extensions futures devront être conformes aux prescriptions d'HAGANIS pour les eaux usées et de Metz Métropole pour les eaux pluviales.

# Localisation de la commune de Saint-Julien-lès-Metz sur le réseau d'assainissement de l'agglomération

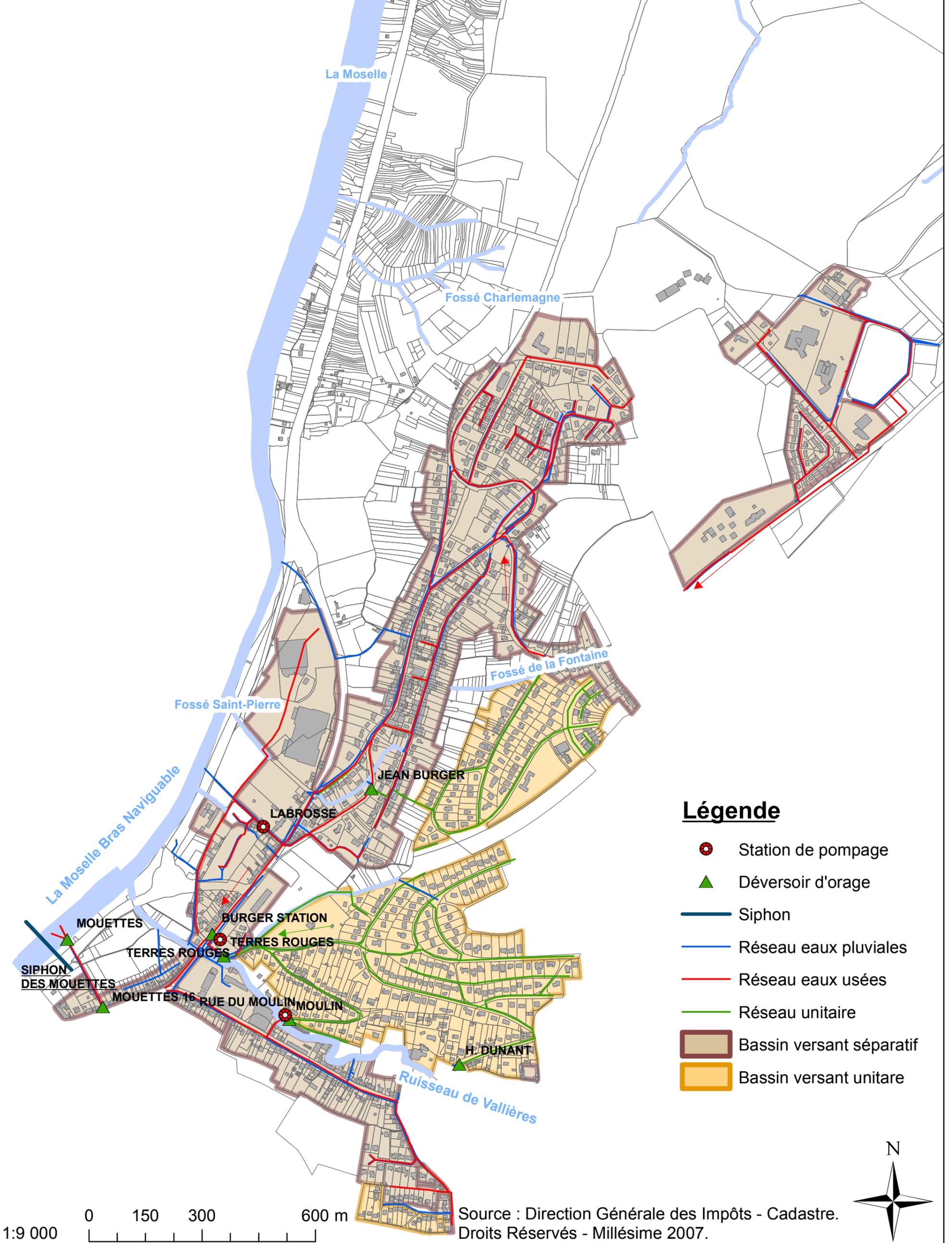


## Légende

-  Stations de pompage
-  Bassin d'orage
-  Bassin de retenue de pollution
-  Collecteurs principaux
-  Collecteurs secondaires
-  Station d'épuration communale
-  Station d'épuration de l'agglomération messine



# Cartographie du système d'assainissement et des bassins versants de la commune de Saint-Julien-lès-Metz



Vna 23/9/13

Arrivé le  
23 SEP. 2013  
MAIRIE DE SAINT  
JULIEN-les-METZ

Pôle Infrastructures et Réseaux  
Direction de la Mobilité et du Cadre de Vie  
Affaire suivie par Pierre HORDEZ  
T. 03 87 39 82 12

MAIRIE DE SAINT-JULIEN-LES-METZ  
BP 40001  
57072 SAINT-JULIEN-LES-METZ

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Je vous prie de trouver ci-joint :		
L'annexe sanitaire au PLU concernant le réseau d'eaux pluviales de la commune de Saint-Julien-lès-Metz.	1	Suite à votre demande en date du 21 août 2013.
Plan du réseau d'eaux pluviales de la commune de Saint-Julien-lès-Metz.	1	

Fait à Metz, le 19 septembre 2013

Le Responsable  
du Pôle Infrastructures et Réseaux



Pierre HORDEZ

# Réseau d'eaux pluviales de la Commune de SAINT-JULIEN-LES-METZ

## Annexe sanitaire au P.L.U.

Arrivé le

23 SEP. 2013

MAIRIE DE SAINT  
JULIEN-les-METZ

### 1) Description du réseau

#### 1.1 Eléments de transfert :

Le réseau comporte :

- 11,8 km de canalisation d'eaux pluviales
- 6,4 km de canalisation unitaires qui assurent également le transit des eaux pluviales
- 0.55 km de fossés de transfert, entretenus par la communauté

#### 1.2 Les exutoires :

Les exutoires pluviaux

	Nombre	Superficie des bassins versants (ha)
Exutoires mineurs	3	4,6
Exutoires petits	6	32,5
Exutoires moyens	1	31,5
Exutoires majeures	1	24
TOTAL exutoires pluviaux	11	92,6

Nota :

	Critères
Exutoire mineur	Surface du BV < 0.5 ha ou linéaire de réseau < 500 m
Exutoire petit	Moins d'une dizaine de rues desservies ou diamètre < 500 mm
Exutoire moyen	Plus d'une dizaine de rues desservies et surface du BV < 20 ha (rejet soumis à déclaration)
Exutoire majeur	Surface du BV > 20 ha (rejet soumis à autorisation)

#### 1.3 Les milieux récepteurs :

- Le Bras navigable de la Moselle
- Le Ruisseau Saint Pierre rejoignant le bras navigable de la Moselle
- Le ruisseau de Vallières

Pollutions particulières observées :

Exutoire SJU-O10-FOS : des traces d'hydrocarbures ont été visualisées.

## 2) Problèmes particuliers du réseau

Les problèmes identifiés notamment dans le centre du village, ont été résorbés.

## 3) Règlementation

C'est le règlement d'assainissement collectif de l'agglomération messine qui s'applique pour les eaux pluviales en zone urbanisée et particulièrement le chapitre 4 (articles 26 à 28) ceci indépendamment des arrêtés d'application de la Loi sur l'Eau.

Un règlement technique a été élaboré en collaboration avec Haganis qui s'applique à la conception et aux travaux relatifs aux eaux pluviales dans les zones à urbaniser et plus particulièrement les lotissements.

A noter que Metz Métropole émet des avis le cas échéant sur les demandes de permis de construire ou d'aménager.

## 4) Entretien

Le réseau (canalisations et ouvrages) public est entretenu par Haganis, régie de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

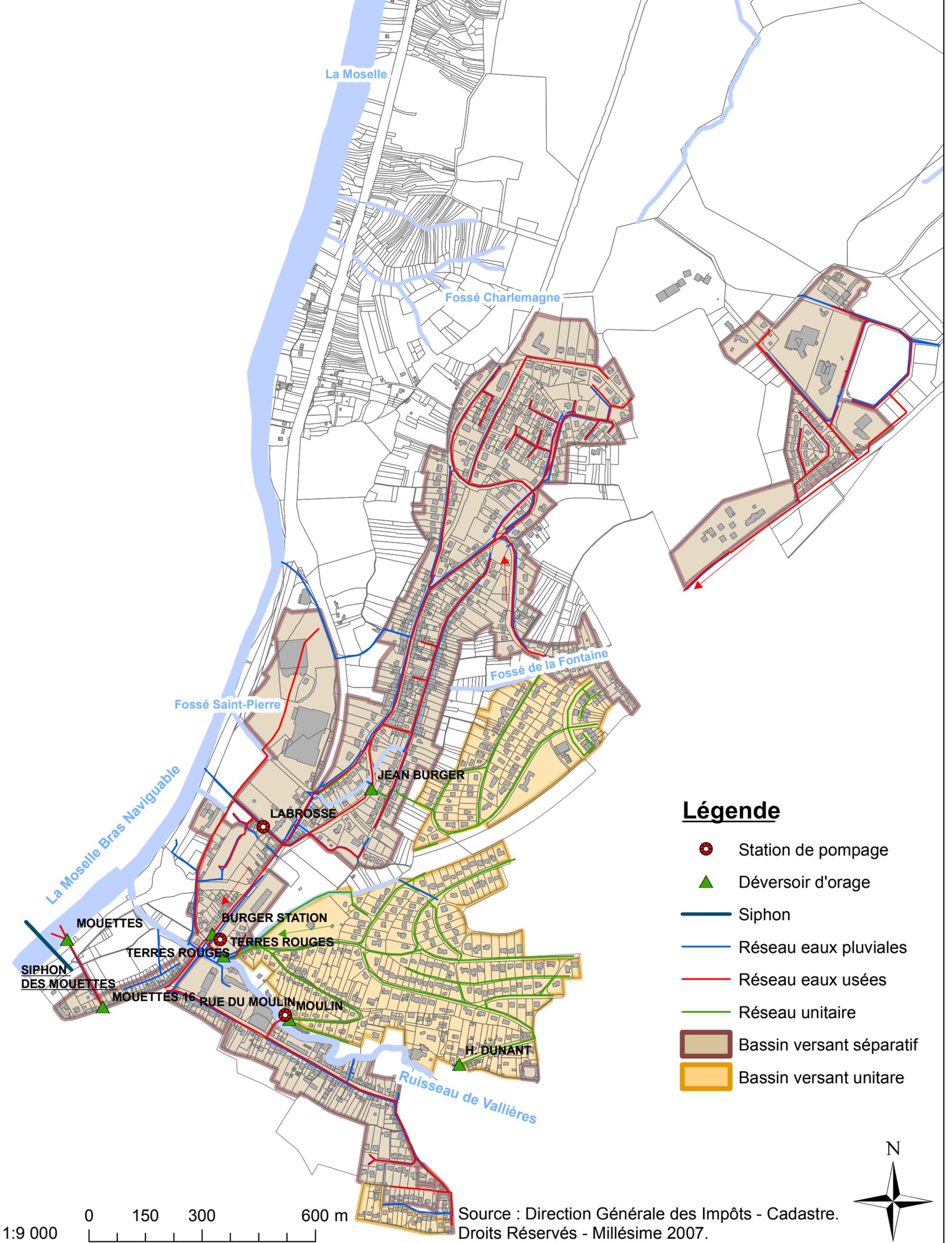
## 5) Observations particulières concernant les zones AU

Les prescriptions du règlement d'assainissement de l'agglomération messine ainsi que celles émises par la DDT (police de l'eau) dans le cadre de l'application des dispositions de la Loi sur l'Eau.

## 6) Plans

Un plan schématique du réseau eaux pluviales – eaux usées et unitaires est joint à la présente annexe.

# Cartographie du système d'assainissement et des bassins versants de la commune de Saint-Julien-lès-Metz





STJULIEN LES MEZIZ